

Règlement du jeu « Grand Jeu CIC, avec CIC Mobile »

ARTICLE 1 - Organisation

Banque CIC Ouest, SA au capital de 83 780 000 euros dont le Siège Social est 2, avenue Jean-Claude Bonduelle à Nantes (44000), organise, pour le compte de son agence bancaire sise 172 rue Nationale - 49120 CHEMILLE, un jeu intitulé « Grand Jeu CIC, avec CIC Mobile », qui se déroulera le du 6 au 8 septembre 2013, à l'occasion du Salon FESTI Elevage de Chemillé-Melay (49).

Ce jeu est gratuit, sans obligation d'achat. Il désignera, par tirage au sort, 1 gagnant.

ARTICLE 2 - Conditions de participation

Ce jeu est ouvert à toute personne physique, majeure, ayant la capacité juridique résidant sur le territoire du CIC Ouest.

Les salariés et retraités des Banques CIC et Crédit Mutuel et de leurs filiales, ainsi que les membres de leur famille (conjoint, concubin, enfants, ascendants directs et collatéraux) ne peuvent pas participer au jeu.

La participation à ce jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

ARTICLE 3 - Modalités de participation

Les participants au jeu complèteront sur place le bulletin qui leur sera distribué puis le déposeront directement dans l'urne présente à cet effet sur le stand CIC du salon FESTI Elevage situé au Théâtre Foirail à CHEMILLE.

Pour être validé, le bulletin devra être entièrement renseigné (3 parties : quiz, questions téléphonie, coordonnées).

Ne seront pas pris en considération les bulletins sans adresse ou téléphone, incomplets, illisibles ou raturés.

La participation au jeu ne peut se faire qu'au moyen de ce seul bulletin. Il ne sera accepté qu'un seul bulletin de participation (mêmes noms, prénoms et adresse). En cas de pluralité de participation au nom de la même personne, chaque bulletin sera réputé nul.

ARTICLE 4 – Description des dotations

Présentation du lot mis en jeu : un smartphone Samsung Galaxy S Advance (valeur prix public sans engagement : 379 € (à sa sortie en 2012)). Ecran 4.0" - Photo 5 mégapixels avec Flash LED + Auto Focus - Android 2.3 (Gingerbread). DAS/SAR : 0,431 W/Kg).

ARTICLE 5 – Tirage au sort

Le tirage au sort sera se déroulera en public le dimanche 8 septembre 2013 sur le stand CIC. Il sera effectué par les organisateurs parmi tous les bulletins de participation valides recueillis pendant les 3 jours du salon et indiquant les bonnes réponses au quiz.

ARTICLE 6 – Avis de gain

Le gagnant sera averti sur le salon ou à défaut individuellement par téléphone, courrier ou e-mail dans un délai de 30 jours suivant le tirage au sort qui l'aura désigné. Aucun appel ni courrier ne sera en revanche adressé aux participants qui n'auront pas gagné.

ARTICLE 7 – Attribution des lots

Après la clôture du tirage au sort intervenu le 8 septembre 2013, le gagnant devra se présenter, muni de sa pièce d'identité, sur le stand du CIC ou, à défaut, auprès de l'agence bancaire de Chemillé (aux jours et heures d'ouverture), afin que lui soit remis son lot.

Lors de la remise du lot, le gagnant signera une attestation signifiant qu'il a bien reçu le prix qu'il avait gagné.

Tout lot non réclamé par le gagnant, dans les 45 jours suivants le tirage, ne sera pas attribué.

ARTICLE 8 – Consultation du règlement

Le simple fait de participer entraîne l'acceptation pleine et entière du présent règlement du jeu déposé à la SCP Levesque, Callard et Bréhéret, huissiers de justice associés à Vertou (44130) 1 rue Auguste Saupin.

Le règlement des opérations est adressé gratuitement à toute personne en faisant la demande écrite à l'adresse suivante: CIC Ouest, Direction Développement Appui Commercial, 2 avenue Jean-Claude Bonduelle 44000 Nantes. Le remboursement du timbre nécessaire à la demande du présent règlement sera remboursé au tarif en vigueur. Ces demandes doivent être effectuées au plus tard 15 jours après la date de clôture du jeu.

Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique concernant les modalités du jeu, la détermination des gagnants et l'interprétation ou l'application du règlement.

ARTICLE 9 – Loi informatique et libertés

Les informations recueillies à l'aide du bulletin de participation peuvent faire l'objet d'un traitement automatisé.

Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, les données personnelles collectées sur toutes les personnes citées sur le bulletin seront utilisées pour l'organisation du tirage au sort et la remise des lots ainsi qu'à des fins de prospection commerciale. Elles ne pourront être communiquées à des tiers que pour les seules nécessités afférentes aux finalités sus évoquées, et pour répondre, le cas échéant, aux obligations légales et réglementaires.

Toutes les personnes citées sur le bulletin disposent d'un droit d'accès, de rectification, de communication et d'opposition sur simple demande auprès de Banque CIC Ouest - 2 avenue Jean Claude Bonduelle - BP 84001 - 44040 Nantes Cedex.

Le gagnant autorise l'utilisation éventuelle de son nom et de sa photographie dans toute manifestation publi-promotionnelle ou purement informative liée au présent jeu, en donnant son accord écrit sur les dispositions du présent article, conformément à la législation en vigueur. Cette utilisation ne pourra pas ouvrir d'autres droits que le prix gagné.

ARTICLE 10 - Divers

Toutes difficultés quant à l'application du présent règlement feront l'objet d'une interprétation souveraine des organisateurs. Les contestations ne seront recevables que dans un délai de 2 mois après le tirage au sort. La Société organisatrice se réserve le droit d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler le jeu si les circonstances l'exigent.

Elle ne saurait être responsable de tout fait qui pourrait lui être imputable notamment en cas de force majeure susceptible de modifier, perturber ou annuler le jeu. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

ARTICLE 11 – Loi applicable

Le présent règlement est régi par la loi française.



Parce que le monde bouge.

Le Quiz CIC

Cochez la réponse qui vous semble exacte. Une seule réponse possible.

Question 1

Quel est le taux du Livret Jeune CIC au 1er août 2013 ?

1 % net 2 % net 2.5 % net

Question 2

A partir de quel montant est-il possible de bénéficier d'un forfait Appels + SMS illimités au CIC ?

15.99 € 25.99 € 35.99 €

Question 3

Durant le FESTI' Elevage, a lieu le concours national de la Race :

Limousine
 Blonde d'Aquitaine
 Rouge des Prés

Complétez et déposez votre bulletin dans l'urne présente sur le stand CIC

Je souhaite participer au jeu.

Nom de votre opérateur actuel * : _____

Votre budget téléphonie * : € / mois

Date de fin d'engagement * : / /

Pour connaître rapidement votre date de fin d'engagement, composez le 3179 à partir de votre mobile (numéro gratuit).

Je n'ai pas de téléphone mobile mais je souhaite participer au jeu.
 J'accepte d'être recontacté par une agence CIC pour avoir des informations téléphoniques.

Extrait du règlement du jeu au verso

* champs obligatoires

Nom* :

Prénom* :

Numéro de téléphone* :

Adresse* :

E-mail :

Grand jeu CIC avec CIC Mobile

spécial

FESTI élevage
Maine-et-Loire



CIC CHEMILLÉ
172 rue Nationale
49120 CHEMILLÉ

EXTRAIT DU RÈGLEMENT DU JEU : Banque CIC Ouest, SA au capital de 83 700 000 €, dont le siège social est situé 2 avenue Jean-Claude Bonduelle, BP 04001, 44000 Nantes, organise pour le compte de son agence de Chemillé un jeu par tirage au sort du 1^{er} au 3¹ septembre 2013, à l'occasion du Salon F&C 2013 du Grand Chemillé (à Chemillé). Le jeu est ouvert à tous les membres de la famille en ligne directe) résidant sur le territoire géographique du CIC Ouest, ayant complété et déposé son bulletin dans l'urne prévue à cet effet sur le stand CIC du salon situé au Théâtre Forain. Le tirage au sort, effectué le 8 septembre 2013 sur le stand CIC, désignera 1 bulletin gagnant. La participation au jeu est ouverte à un maximum de 10 bulletins par personne. Les réponses figurant sur le bulletin d'inscription ont un caractère obligatoire. L'inscription incomplète, illisible ou renvoyée rend la participation nulle. Le jeu est ouvert à un smartphone Samsung Galaxy S Advance (valeur prix public sans engagement : 370 €, à sa sortie), Écran 4,0", - Photo 5 mégapixels avec Flash LED + Auto Focus - Android 2.3 (Gingerbread), DAS/SAR : 0,431 W/kg).

Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, les données personnelles collectées seront utilisées pour l'organisation du tirage au sort et de la remise des lots ainsi qu'à des fins de prospections commerciales. Elles ne pourront être communiquées à des tiers que pour les seules nécessités afférentes aux finalités sus énoncées, et pour répondre, le cas échéant, aux obligations légales et réglementaires. Les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification, de communication et de suppression de leurs données. Ils peuvent exercer ces droits en écrivant à l'adresse suivante : CIC Ouest, 172 rue Nationale, 49120 Chemillé. Le simple fait de participer entraîne l'acceptation pleine et entière du règlement déposé à la SCPI Levesque, Collard et Bichard, huissiers de justice associés, 1 rue Auguste Sauphié - 44120 Vertou. Le règlement complet sera adressé à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande écrite, au plus tard 15 jours après la date de clôture du jeu. Banque CIC Ouest - Direction Développement Appel Commercial - 2 avenue Jean Claude Bonduelle - BP 04001 - 44040 Nantes Cedex. La société organisatrice se réserve le droit d'écarter, de prolonger, de modifier ou d'annuler le jeu à des circonstances extérieures à son volonté engageant.



Parce que le monde bouge.

Banque CIC Ouest, 2 avenue Jean-Claude Bonduelle, BP 04001, 44040 Nantes Cedex 1 - SA au capital de 83 700 000 € - SIREN 055 001 072 RCS Nantes - LBF 465, Banque régie par les articles L311-1 et suivantes du Code monétaire et financier. Pour les opérations effectuées en sa qualité d'intermédiaire en opérations d'assurance, N° ORIAS 07 000 700 (www.orias.fr), Contrats d'assurance autorisés après le ACP de l'ANP SA et de l'ACM IARD SA - Entreprises régies par le Code des Assurances, CIC mobile est un service de l'opérateur CI Telecom proposé par le CIC, SAS RCS 421 719 892,12 rue Gallien, 75107 Paris cedex 02.

CIC Ouest - août 2013 - Document et photos non contractuels - Ne pas jouer sur la voie publique